



Crédit auto non prélevé par le prêteur

Par **frv77**, le **11/12/2012** à **12:19**

Bonjour,

J'ai souscrit en avril 2005 un prêt auto de 22 000€ remboursables en 72 mensualités.

Un seul prélèvement a été effectué par la Société de Crédit en Juillet 2005.

Depuis cette date aucun autre prélèvement n'a été effectué par la Société de crédit, dont je n'ai jamais eu aucune nouvelle.

Jusqu'en novembre 2012 ou j'ai reçu un courrier simple du service recouvrement de cette Société me réclamant le capital augmenté des intérêts.

Ce courrier me donne 30 jours pour régler ma dette ou contacter le service recouvrement, dans le cas contraire, je serais fiché au FCIP.

Y-a-t-il forclusion de la dette ?

Par **Marion2**, le **12/12/2012** à **18:28**

Bonjour,

Oui, la dette est forclosée depuis Août 2007.

Vous ne devez plus rien dans la mesure où l'organisme de crédit n'a jamais engagé aucune procédure à votre encontre.

Cordialement.